

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 14 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 14 octobre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h30, salle Le Trioux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé.

Absents excusés : LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CLEC'H Vincent ; PRIGENT Christian ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; SCOLAN Marie-Thérèse.

**DELBUE2025-10-059**

Mobilité et formation professionnelles : Modifications du tableau des effectifs : mise à jour des effectifs en lien avec les promotions internes

Vu les listes d'aptitude d'accès aux grades d'agent de technicien, d'animateur, de rédacteur, de rédacteur principal 2^{ème} classe et d'attaché au titre de la promotion interne établies par le Président du Centre de Gestion des Côtes d'Armor avec effet au 1^{er} juillet 2025 ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'agglomération, en date du 16 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 25 mars 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 9 octobre 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Approuve la création des grades suivants à compter du 1^{er} novembre 2025 :
 - Un poste de technicien à temps complet
 - Un poste d'animateur à temps complet
 - Un poste de rédacteur à temps complet
 - Un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet
 - Un poste d'attaché à temps complet

- Approuve la suppression des grades suivants, une fois les agents promus, à savoir :
 - Un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
 - Un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet
 - Deux postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet
 - Un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet
- Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

